

ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

Concession n° 8/E/9

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mlle AGREIRA Katia domiciliée, à CORBAS (Rhône), 1 impasse Jean Monnet et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°8/E/9.

Il est accordé une concession trentenaire au nom de Mlle AGREIRA Katia à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de trente ans prenant effet le 11 juin 2022 et expirant le 11 juin 2052.

La concession est accordée moyennant la somme de neuf cent cinquante Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 1 octobre 2024

Le Maire

